

DÉCEMBRE • 2023

Le Gouvernialud

N°55

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES



JOYEUSES FÊTES

WWW.GOUVERNES.FR

 @Gouvernes

 @mairieGouvernes

 gouvernes_mairie



NATHALIE TORTRAT
Maire de Gouvernes

NOUS AVONS DÉPASSÉ LE MI-MANDAT, UNE OCCASION DE FAIRE LE BILAN DES ACTIONS MUNICIPALES.

Nous nous sommes engagés dans cette aventure pour défendre notre commune, la préserver, y cultiver le bien vivre ensemble. La tâche n'est pas facile, les moyens financiers sont limités mais notre commune est bien gérée et chaque année qui passe, nous nous désendettions.

Nous menons cependant, des projets et si nous nous heurtons aux difficultés administratives pour mener à bien nos objectifs de créations de terrain de sport et vidéoprotection, nous avons finalisé quelques beaux programmes : mairie entièrement fibrée et connectée à la Wi-Fi, groupe scolaire et bibliothèque connectés, tableau numérique dans toutes les classes sauf une maternelle mais les connecteurs sont installés. Une cour d'école entièrement reclusurée avec de jolis dessins au sol pour permettre aux enfants de jouer. Des barrières sur rue colorées, installées pour rendre l'école plus visible.

Le réseau wifi public est désormais accessible à tous : réseau MAIRIE_PUBLIC ; mot de passe : Gouvernes77.

Coté rues : L'avenue des 2 châteaux a été refaite. Nous projetons de matérialiser des places au sol pour libérer les trottoirs des véhicules qui y stationnent et permettre aux piétons de circuler en sécurité comme, désormais, rue Du Bas Villers. Dans cette rue, sur proposition d'un riverain avisé, nous avons limité la vitesse à 20 kms/Heures, matérialisé des places de stationnement et passé la rue en voie partagée. Des aménagements paysagers sont également prévus, pour rendre cette rue, qui est une des plus ancienne du village, plus agréable.

Depuis Waze, notre village, autrefois si calme, est régulièrement traversé, par un millier de voitures par jour, ou pire, par des poids lourds. Nous avons repris et surtout fait tous les arrêtés de circulation de la commune pour limiter la vitesse à 30 kms/heures et interdire le passage des plus de 3,5T, hors services et dérogations. Malgré cela, nous sommes confrontés à de nombreuses incivilités.

Nous rappelons, à cette occasion que nous ne pouvons nous substituer aux forces de l'ordre et être derrière tous les contrevenants.

Nous avons mis en place un conseil municipal des jeunes, qui vient d'être renouvelé. Un grand merci à tous les jeunes bénévoles et à leurs parents pour l'investissement.

Nous avons également mis en place des comités de quartiers. Les référents sont force de proposition, investis, allant jusqu'à fleurir la commune et certains à créer une association « La Serre de Curvisna ».

Un plan communal de sauvegarde a été élaboré pour répondre aux défis auxquels, nous devons faire face : crises sanitaires, coulée de boue, phénomènes météorologiques hors normes..., un plan pour les objets perdus, des partenariats avec les communes voisines pour organiser des manifestations conjointes, mutualiser les matériels.

Enfin nous travaillons à la sauvegarde de notre commune pour éviter d'être pénalisés et de perdre notre droit au sol au cas où nous dépassions le seuil des 1500 habitants. Gouvernes est une commune attractive et la pression immobilière est forte. Nous nous devons d'être vigilants.

Votre équipe municipale est dynamique et engagée au quotidien au service de tous

*Une rue partagée est un chemin public, ou une partie de celui-ci, où la circulation piétonne est priorisée. Elle se reconnaît par sa signalisation ainsi que son aménagement particulier qui favorise la cohabitation de ses différents usagers.



NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09
Par email : contact@gouvernes.fr
Par courrier : Mairie de Gouvernes
Bulletin d'informations - 77400 GOUVERNES

@Gouvernes
 @mairieGouvernes
 @gouvernes_mairie

N°55 - Décembre 2023

Bulletin d'informations municipales

Édité par la Commune de Gouvernes

Tirage : 550 exemplaires | ISSN 2418-120X

Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT

Directeur délégué : Arnaud GUIHARD

Maquette : RoyDesign

Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAUT DES VIGNES)

Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik





COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > Du 9 Juin 2023

Présents :

Mme TORTRAT, Maire
M. MAINGON, Mme HILAIRE, Mme DUBAND, Adjoins
M. CABARRUS, Mme CHALON, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE,
M. COUSIN, M. ILLY, Mme ANDRE, Conseillers Municipaux délégués,
Mme TARTRAT Conseillers Municipaux

Absents : M. PANIER (pouvoir à M. PUCCINELLI), M TONI (non excusé)

Secrétaire de séance : M. GUIHARD

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 heures 30 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUIHARD secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 13 avril 2023 :

Approuvé à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023

Composition du bureau électoral :

Madame TORTRAT, Maire et Présidente de la séance, informe l'assemblée qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau comprend en plus du Président, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme Denise HILAIRE | Mme Gabrielle CHANLON
M Arnaud GUIHARD | Mme Mélyne ANDRE

Élection des délégués et suppléants :

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.
Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin secret, sur la même liste.

A l'issue du scrutin sont désignés :

M. GUIHARD Arnaud ayant un mandat de délégué.
Mme DUBAND Valérie ayant un mandat de délégué.
M. MAINGON Bernard ayant un mandat de délégué.
M. COUSIN Cyril ayant un mandat de suppléant.
Mme ROBILLARD-DIABATE Martine ayant un mandat de suppléant.
Mme TARTRAT Marie-Rose ayant un mandat de suppléant.

LE PROCES-VERBAL DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS est disponible en mairie.

DELIBERATION :

N°15/2023 : Taux communaux 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le Maire propose au Conseil de maintenir la même pression fiscale qu'en 2022 et que conformément aux directives de la Direction Départementale des Finances Publiques et à la récupération de la part département de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient de reprendre le taux voté en 2022 (28.31 %) majoré du taux départemental de 18 % pour la Seine et Marne.

| | 2022 <small>Pour mémoire</small> | 2023 |
|---|-------------------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires (THS) | - | 14,63 % |
| TAXE FONCIÈRE sur les propriétés bâties (TFPB) | 46,31 % | 46,31 % |
| TAXE FONCIÈRE sur les propriétés non bâties (THS) | 82,03 % | 82,03 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à pour l'unanimité, décide d'approuver les taux proposés pour 2023.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière Principale, comptable de la Commune
- Préfecture de Seine et Marne



Horaires d'accueil en mairie

La mairie vous ouvre ses portes
aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8^h30-12^h00 | 13^h30-18^h15

samedi : 9^h00 à 11^h45

Mercredi et dimanche : fermé

LES ÉLUS ASSURENT UNE PERMANENCE

Tous les samedis de 11h00 à 12h00

pour recueillir vos demandes
ou vous aider
dans vos démarches.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL > Du 28 Septembre 2023

Présents :

Mme TORTRAT, Maire
M. MAINGON, Mme HILAIRE, Mme DUBAND, Adjoint
M. CABARRUS, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. ILLY, M. COUSIN,
Mme ANDRE Conseillers Municipaux délégués,

Absents : M. PANIER (pouvoir à M. PUCCINELLI), Mme CHANLON (pouvoir à M. MAINGON),
M. TARTRAT (pouvoir à Mme. TORTRAT), M. TONI (absent excusé)

Secrétaire de séance : Mme. ROBILLARD-DIABATE

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 19 heures 05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme. ROBILLARD-DIABATE secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 9 juin 2023 :

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

N°16/2023 : MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES

CONSIDERANT la nécessité de revaloriser les tarifs de location des salles communales en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'entretien,

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, **DECIDE** :

Art.1 : Le tarif pour l'utilisation des salles communales par des associations, groupes, personnes morales ou physiques, qui bénéficient d'une réservation permanente et qui demandent à leurs adhérents un droit d'adhésion permanent pour leur prestation, ou qui rémunèrent leurs enseignants, prestataires ou animateurs, est fixé comme suit, par trimestre indivisible :

| DURÉE DE L'UTILISATION HEBDOMADAIRE | SALLE LHULLIER Tarif trimestriel en € | SALLE MEZZANINE Tarif trimestriel en € | SALLES MAURIN ET ROBILLARD Tarif trimestriel en € |
|--|--|---|--|
| Inférieur à 3h | 160 | 40 | 80 |
| De 3h à moins de 5h | 180 | 45 | 90 |
| De 5h à moins de 10h | 210 | 50 | 105 |
| De 10h à moins de 15h | 260 | 65 | 130 |
| Egale ou supérieure à 15h | 330 | 80 | 165 |
| Application d'une pénalité de 100 euros si ménage non effectué | | | |

Les heures entamées sont comptées pour une heure indivisible. La somme des heures hebdomadaires se terminant par une fraction d'heure, est arrondie à l'heure entière supérieure. *Par exemple : un total horaire hebdomadaire de 9h15, ou de 9h50, sera arrondi à 10h.*

Les trimestres sont ainsi définis :

- 1^{er} Septembre à 31 décembre,
- 1^{er} Janvier à 31 mars,
- 1^{er} Avril à 30 juin.

Art.2: Le tarif pour l'utilisation des salles communales à titre occasionnel par des particuliers ou des personnes morales ne bénéficiant pas de réservation permanente, pour des utilisations de caractère privé, est fixé comme suit :

| | DOMICILÉS DANS LA COMMUNE En € | DOMICILÉS HORS COMMUNE En € |
|--|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Location pour une journée indivisible de 9 h à 24 h – EN SEMAINE | 420 | 800 |
| SAMEDI ET DIMANCHE (deux jours consécutifs) | 540 | 1000 |
| Arrhes exigibles lors de la réservation | 100 | 200 |
| Dépôt de caution pour dommages matériels éventuels | 1000 | 1000 |
| Dépôts de caution pour non-remise en bon état d'entretien courant | 200 | 200 |

Les deux dépôts de caution, distincts, exigibles lors de la réservation, sont restitués sous réserve de la constatation de la restitution de la salle en bon état (absence de dommages matériels d'une part ; remise en bon état d'entretien courant d'autre part).

Art.3 : La présente délibération entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Art.4 : Les tarifs ci-dessus sont exprimés en montant HT (hors taxes).

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière Principale, comptable de la Commune
- Préfecture de Seine et Marne

N°17/2023 : ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1 JANVIER 2024

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (eau, assainissement collectif et non collectif, transports urbains, zones d'activités, parking, ...) continueront d'utiliser la comptabilité M4 et ses déclinaisons (M4x et M4x).

Les organismes « satellites » de la commune (CCAS, Caisse des Écoles, etc...) appliqueront également le référentiel M57 à la même date.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances / du Bureau en date du 10 août 2023

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général,

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière Principale, comptable de la Commune
- Préfecture de Seine et Marne

N°18/2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération modificative n°1 du budget 2022 ainsi résumée :

Section de fonctionnement : Dépenses :

| | | CRÉDITS DE DÉPENSES ANNULÉES | CRÉDITS DE DÉPENSES OUVERTS |
|--------------|-----------|------------------------------|-----------------------------|
| 011 | Art 60612 | 35 000,00 | - |
| 065 | Art 6518 | - | 5 000,00 |
| 012 | Art 6411 | - | 30 000,00 |
| TOTAL | | 35 000,00 | 35 000,00 |

| | | | |
|--------------|-----------|-----------------|-----------------|
| 21 | Art 21318 | 7 000,00 | - |
| 10 | Art 10226 | - | 7 000,00 |
| TOTAL | | 7 000,00 | 7 000,00 |

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière Principale, comptable de la Commune

VIE COMMUNALE

> ENVIRONNEMENT

ACTUS DE FIN D'ANNEE SIETREM

Les sapins doivent être apportés en déchetterie (déchets verts). Ils seront alors valorisés en compost.

Les sapins ne sont pas à présenter aux collectes d'ordures ménagères ni aux encombrants.



Les sapins floqués sont à déposer en déchetterie dans la benne des déchets incinérables car ils ne peuvent pas être compostés.

Néanmoins, les petits sapins de moins de 1,5 m de hauteur, dont le tronc mesuré à la base, ne dépasse pas environ 10 cm de diamètre, peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte des ordures ménagères sous réserve de leur conditionnement en sacs adaptés.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

GRUBER Eliona
17 Août 2023
COSTA FERREIRA Doria
1^{er} Octobre 2023

MARIAGES :

DUBOIS Alexandre
et **NEVEU-DUBOIS Laure**
07 Juillet 2023
GOT Patrick
et **MILLOT Corinne**
16 Septembre 2023

(2 mariages dont ils n'ont pas voulu apparaître dans le bulletin municipal)

DECES :

TELLIER Roger 07 Juillet 2023
TOUFFUT Ghislaine 31 Juillet 2023

DÉMARCHAGE POUR LES ÉTRENNES



Le SIETREM vous rappelle que le démarchage pour les étrennes (vente de calendriers...) par des personnes qui prétendent appartenir à un service de propreté ou de collecte est une initiative strictement personnelle, non encadrée par le syndicat.

Cette démarche n'est ni réglementaire, ni contractuelle.

Cette pratique relève d'une coutume qui dépend du libre arbitre de chacun. Cette règle a été rappelée par le SIETREM à ses prestataires de collecte.

Attention néanmoins aux faux démarcheurs et aux vols par ruse qui sont signalés chaque année.

En cas de démarchage malveillant ou insistant, nous vous invitons à alerter les services de police.



› LE « ZERO-PHYTO » A GOUVERNES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi Labbé, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite pour l'ensemble des structures publiques (des communes, départements, régions, État, établissements publics) et concerne les espaces ouverts au public : voirie, promenades, forêts, espaces verts.

L'arrêté du 15 janvier 2021 a élargi l'interdiction des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie. Il n'est donc plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières.

**Le « zéro-phyto »,
une avancée dans notre intérêt.**

l'utilisation des pesticides est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé et l'environnement.

- Pour notre santé et celle de tous les organismes vivants car la contamination par les pesticides se fait par inhalation et par contact avec la peau.
- Pour la biodiversité car si les pesticides limitent la pousse et la repousse des herbes indésirables, ils éradiquent tous les végétaux y compris les plantations. Ils sont également nuisibles à l'ensemble de la faune et de la flore des cimetières, réduisant drastiquement le nombre d'espèces végétales et animales nécessaires à un environnement sain (abeilles, insectes, escargots,...).
- Pour l'environnement et les milieux aquatiques, car les produits pulvérisés sur les herbes se dispersent involontairement partout, réduisent la fertilité des sols et entraînent la pollution de l'eau en surface et dans les nappes souterraines. plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières.



Changer l'image de la nature en ville

Afin de répondre aux directives de la loi et de réduire son impact environnemental, la Commune a abandonné le désherbage chimique. Le désherbage mécanique qui le remplace laisse ainsi de plus en plus de place à la végétation spontanée dans les espaces publics. Cette biodiversité ordinaire est observable par tous aux pieds des arbres, sur les trottoirs, dans les espaces publics (cimetière, places, ...).

Mais est-ce bien de la biodiversité pour les habitants ?

Pour bon nombre d'entre eux, ces végétaux spontanés sont vus comme des « mauvaises herbes », signes d'un « manque d'entretien », ou encore un « manque de respect pour nos morts dans les cimetières » !

La végétation spontanée doit être vue comme un indicateur du bon état sanitaire de notre commune plutôt que comme une négligence. C'est plutôt l'utilisation d'herbicides contre « ces indésirables » qui menace la biodiversité et est dangereuse pour notre santé puisqu'ils se retrouvent dans l'eau, le sol et l'air.

Les espaces publics sont toujours entretenus. Ce sont les méthodes de gestion et leurs objectifs qui ont changé pour répondre aux exigences de la transition écologique.

Le « zéro phyto » est une opportunité

Il faut voir le « zéro phyto » comme une opportunité et non une contrainte pour repenser :

- Le paysage urbain plus favorable à la biodiversité
- La stratégie de gestion et d'entretien pour diminuer les coûts, plus respectueuse de l'environnement (moins de bruits, moins de déchets verts) et de la santé publique ;
- La relation avec les habitants...

Il faut changer notre regard et considérer les plantes spontanées au sein de l'espace public urbain comme élément de la nature afin de les apprécier et les accepter.

Des nouveautés envisagées en 2024 pour la collecte des déchets à Gouvernes

Le passage à une collecte des encombrants sur RDV

La commune de Gouvernes envisage de remplacer la collecte mensuelle des encombrants en porte-à-porte actuellement par une collecte sur rendez-vous réservée uniquement aux habitants de la Commune.

En quoi cela consisterait-il ?

Dans ce nouveau fonctionnement, les résidents sont invités à contacter directement le collecteur par téléphone pour une demande de rendez-vous, dans la limite de 15 passages par an

Principe : pour que les objets encombrants soient collectés, il faut :

- prendre un rendez-vous à un numéro spécifique ;
- obtenir la validation de l'opérateur quant au type de déchets à évacuer ;
- sortir vos déchets le jour du rendez-vous, avant 8h ;
- respecter les consignes de bonne présentation.

Quels avantages présenterait cette nouvelle prestation ?

- Elle apporte un maximum de souplesse en permettant de planifier la date de rendez-vous en fonction d'événements particuliers et personnels (déménagement, travaux, ménage de printemps...). Le geste de tri et l'évacuation des déchets sont facilités.
 - Elle est donc plus adaptée
 - Elle supprime les dépôts intempestifs par des personnes non résidentes de la commune ;
 - Elle met fin aux désordres et désagréments générés par les fouilles intempestives observées lors des collectes mensuelles (balai des véhicules, dispersion des déchets sur la voirie, ...) ;
 - Elle évite les refus et donc les dépôts résiduels qui obligent les agents communaux à un travail de nettoyage supplémentaire pour leur évacuation en déchetterie ;
 - Elle préserve donc le cadre de vie de la commune et la tranquillité des habitants ;
- Ce système, déjà en place dans plusieurs communes, s'est avéré concluant.

Quand ce nouveau service prendrait-il effet ?

Si ce mode de collecte des encombrants est retenu, il serait mis en place dès le mois de mars 2024. Une campagne d'information sur la marche à suivre et les consignes à respecter serait menée par le SIETREM auprès des habitants pour les préparer à ce nouveau mode de fonctionnement.

Un seul passage pour la collecte des déchets ménagers (Bac grenat)

Actuellement, la collecte des déchets résiduels se fait en 2 passages, mardi et vendredi.

Après l'adoption des nouvelles consignes de tri, il a été constaté une réduction du remplissage des bacs grenat et de leur fréquence de sortie (une fois par semaine voire par quinzaine), le vendredi s'avérant le jour où les volumes ramassés sont bien moindres (source Sietrem).

La diminution du tonnage ramassé sur Gouvernes étant déjà efficiente,

Suite à ce constat et du fait des évolutions futures des collectes notamment avec l'incitation au compostage (qui va devenir une obligation en 2026), la commune envisage de passer de 2 rotations par semaine à une seule. Cette modification laisserait la possibilité aux particuliers de demander des bacs plus grands.

Ce changement aurait pour conséquence positive la réduction des rotations des camions et donc des désagréments de circulation, de bruits occasionnés liés à leur passage, sans parler de la diminution des émissions de gaz d'échappement.

› Bibliothèque

Les animations proposées par la bibliothèque de Gouvernes rencontrent un vif succès.

Nous vous proposons pour le 1^{er} trimestre 2024 :

- **CHASSE AUX MONSTRES**
Samedi 2 Mars à 10h – Durée : 2h
- **EH BIEN, JOUEZ MAINTENANT !**
Samedi 16 Mars à 10h – Durée : 2h



Calendrier des manifestations

16 janvier 2024

Voeux du maire, salle Lhuillier

23 janvier 2024

Réunion de prévention sécurité seniors, Guermantes, Salle Marcel Proust 10h00.

27 avril 2024

Nettoyage de Printemps, RdV à 9h00
Place de la Mairie de Gouvernes.

4 mai 2024

Concert de jazz, Eglise de Gouvernes.

24/25/26 mai 2024

fête du village.

29 septembre 2024

Mara-trail de Marne et Gondoire.

› Circulation et stationnement : reprise de la rue du Bas Villiers

Depuis quelques mois, la rue du Bas Villiers concentrait des difficultés à stationner, des vitesses excessives de certains véhicules et d'une manière générale un partage difficile de l'espace publique entre les piétons, les véhicules, les vélos.

La rue du Bas Villiers à cette particularité d'être une des rues les plus ancienne de la commune.

Il était donc devenu nécessaire de l'adapter à ces nouveaux enjeux afin de concilier de la manière la plus pertinente possible tous les usages de cette rue. Il est également important de noter que cet exercice devait se dérouler dans un cadre budgétaire extrêmement contraint.

C'est ainsi que les élus ont sollicité les riverains pour leur présenter la démarche de recherche de solution prenant en compte un maximum des besoins exprimés.

La conclusion de ces échanges a donc été d'organiser le partage de la voie publique en matérialisant des espaces de stationnement, libérant certains trottoirs d'un stationnement qui était devenu anarchique et en rappelant les règles d'usage de la voie publique (voir ci-dessous) et en limitant la vitesse à 20km/h adaptée à la mise en œuvre d'une voie partagée offrant la priorité aux piétons et autres moyens de déplacement doux.

La réalisation des travaux n'a pu avoir lieu qu'à la fin du mois d'août en raison des intempéries de fin juillet.

Nous sommes actuellement dans une phase d'évaluation qui doit nous permettre d'ajuster certaines dispositions le cas échéant et d'envisager une végétalisation de cette rue.



Voici quelques règles à connaître sur le stationnement :

L'usage des voies ouvertes à la circulation publique est régi par les dispositions du Code de la route (article R.110-1). Celles-ci s'appliquent ainsi dans un parking ouvert à la circulation publique.

Conformément à l'article L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire exerce à l'intérieur de l'agglomération la police de la circulation et du stationnement « sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication ». Par voies de communication à l'intérieur des agglomérations, il convient d'entendre l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique.

L'article L.2212-2 du CGCT prévoit en outre que le maire dispose, sur le territoire de la commune, de pouvoirs de police administrative qui comprennent notamment « tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques ».

Sur le fondement de ces dispositions, le maire exerce son pouvoir de police sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique, y compris celles qui relèvent de propriétés privées, afin d'assurer la sûreté et la commodité du passage. Le maire peut ainsi réglementer le stationnement sur les parkings publics de la commune, y compris s'ils sont situés sur un terrain privé.

Ainsi donc, si vous appelez devant chez vous « le domaine public », sachez qu'il ne vous est pas réservé, tout le monde peut se garer devant chez les autres à la condition de ne pas se garer devant l'entrée de l'habitation, sur un trottoir et sur un stationnement interdit par le code de la route.

- Votre voisin peut parfaitement se garer devant vos fenêtres ou devant votre porte d'entrée, dès lors que son stationnement n'est pas considéré comme gênant, très gênant, abusif ou dangereux par la loi.

- Si les places de stationnement ne sont pas insérées dans un parking fermé elles sont accessibles à tout le monde y compris donc les parcelles privées accessibles depuis la voie publique.



> Cimetière : Bilan 2023

...1...

Rénovation d'un deuxième point d'eau avec la pose d'une nouvelle pompe manuelle à bras, sur un puits existant allée K, entre le colombarium et la zone de tri. L'eau n'est pas potable et réservée seulement à l'arrosage. Pour éviter de salir ou de polluer l'eau du puits, ne rejeter rien sur la grille d'écoulement (eau de nettoyage d'outils, ciment)

...2...

Réorganisation de la zone de tri au bout de l'allée B près du caveau provisoire derrière la haie des jeunes cèdres. Présence de :

- une poubelle jaune pour les plastiques, cellophanes,
- deux poubelles bordeaux alternées pour le tout-venant,
- un compost pour les végétaux, terre...
- un bac pour les pots cassés, verre et terre...

Prière de respecter cet emplacement sans déplacer les poubelles et de suivre les indications portées sur les étiquettes de chaque bac, comme vous le faites chez vous pour le tri sélectif.

...3...

Cinq bancs ont été installés de part et d'autre du cimetière pour permettre le recueillement et de se reposer en station assise. Deux repose-fesses scellés à l'entrée donneront la possibilité de patienter sans fatigue lors des cérémonies funéraires.

...4...

Pour les allées, l'usage des produits phytosanitaires étant interdit depuis plusieurs années, l'entretien du cimetière se fait sans pesticide. Il a été choisi de laisser pousser les herbes pour obtenir naturellement un tapis verdoyant et stable. Il est nécessaire d'accepter les herbes sauvages pour redonner sa place au végétal, à la biodiversité et embellir ce lieu de mémoire. Ceci est indispensable pour préserver la santé des jardiniers et des usagers pour préserver notre environnement.

Un prestataire passe pour le gros entretien deux à trois fois l'année : tailles des haies, des surfaces engazonnées et des allées. Les agents municipaux passent régulièrement dans l'année pour l'entretien, mais nous ne pouvons réduire leur droit au congés annuels l'été. Nous rappelons que les concessions doivent être désherbées et entretenues par les propriétaires, que les récipients vides doivent être retournés ou retirés, pour éviter de créer des réserves d'eau pour éviter la prolifération des moustiques.

...5...

A l'approche des fêtes de la Toussaint le cimetière s'est paré de ses couleurs d'automne et a été très fleuri par tous. Le 10 novembre, une équipe de bénévoles et d'élus ont participé au nettoyage du cimetière pour peaufiner celui-ci en vue de la commémoration de l'Armistice de la guerre de 14-18.

...6...

Début décembre, l'ensemble du colombarium sera réorganisé et structuré au niveau de la végétation et particulièrement des rosiers entre les colonnes et pour avoir une uniformité du sol avec la plantation d'un murier.

...7...

La procédure de reprise des concessions et tombes en péril est en cours et commencera de manière échelonnée en 2024.

Petit à petit notre cimetière se transforme, mais c'est un travail de longue haleine, commencé il y a trois ans et qui implique la participation de tous !





Les nouveaux candidats au Conseil Municipal des Jeunes mandat 2023-2025 ont menés campagne et se sont présentés aux élections en deux temps. D'abord les candidats fréquentant l'école primaire de Gouvernes au sein de l'école le vendredi 6 octobre, puis pour les collégiens et lycéens le dimanche 8 octobre au matin, dans la salle Lhuillier, dans les règles officielles d'un scrutin. Le conseil a été installé le vendredi 15 octobre en compagnie de Madame le Maire Nathalie Tortrat et un groupe d'élus. Les membres du CMJ ont pu élire dans la foulée leur maire et maires-adjoints dans les différentes commissions. Ils ont reçu leur écharpe de jeune conseiller(e) municipal(e) et une photo a été prise pour l'occasion dans la salle des Conseils.

Voici les résultats :

Maire : **Capucine RENOUARD**

Maire-Adjointe à la Communication : **Eiram TREUSSARD**

Maire adjoint Sports-Culture : **Philéas GUIHARD**

Maire-Adjoint à la vie du village : **Juliette TEMPLE**

Maire-adjoint à L'environnement : **Marius GUIHARD**

Conseillers Municipaux : **Alwenna BERNARD, Nathanael**

BONY, Emilie COUSIN, Emma DE PINHO-CRISTOVAO,

Julia DUBOIS, Nino LEJEUNE, Mathieu LEMOIGNE,

Lucile ROBBE.

Les deux premiers conseils qui ont suivi leur ont permis de partager leurs idées et d'envisager des actions pour la première année de leur mandat : telle que la poursuite du projet terrain de foot, paddle et aire de jeux derrière l'église, une visite des jeux paralympiques à Vaires sur Marne, du projet de la salle des jeunes, de doter le village d'une deuxième boîte à livres, d'effectuer des recherches sur l'histoire de certains édifices du Patrimoine de Gouvernes. Des actions pour la défense de l'environnement seront

organisées telle que la participation au nettoyage de Printemps qui aura lieu le samedi 27 avril ou encore à la fête de Gouvernes, ou encore aux Journées du Patrimoine départemental et européen.

Leur première cérémonie a été en rapport avec le devoir de mémoire pour la commémoration du 11 novembre au cimetière de Gouvernes, pendant laquelle certains ont lu un passage du discours du ministre des Armées ou déposé une gerbe de fleurs en hommage aux soldats disparus pendant la première guerre mondiale.

Nous leur réservons un certain nombre d'activités lié à la découverte des structures de la République : visite de la Communauté d'agglomération, peut-être de l'Assemblée Nationale, ou du Sénat. Ils suivront une formation aux gestes qui sauvent.

Souhaitons-leur bonne chance pour développer leur sens de l'observation, apprendre à s'exprimer en public, à remplir leur fonction de jeune citoyen, pour être les porte-paroles de leurs pairs et pour défendre les droits et aspirations de notre jeunesse au sein de notre village.

› OCTOBRE ROSE

En septembre, le service des Sports et Culture de la Mairie de Lagny a décidé d'organiser une marche rose sur le territoire de Marne et Gondoire le samedi 21 octobre 2023. La Municipalité et l'Association du Patrimoine, ont été sollicitées pour permettre aux randonneurs de découvrir une partie du patrimoine de Gouvernes : église et lavoirs.



Cette exposition ouverte aussi le dimanche 22 octobre après-midi, a attiré plus d'une soixantaine de visiteurs sur le weekend, malgré le fort coup de vent, la pluie et les départs en vacances de La Toussaint. Elle a voulu donner un regard positif pour ce mouvement qu'est Octobre-Rose en tant que sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein et passer quelques informations utiles. Le dépistage de tout cancer n'est plus un tabou, il doit être un automatisme.

L'idée germa que Gouvernes pouvait être solidaire au mouvement d'Octobre Rose à sa manière en installant une exposition dans le lavoir La Fontaine pour accueillir nos visiteurs. Quelques élues et bénévoles sensibles au mouvement d'information sur le dépistage du cancer du sein, se mobilisèrent pour collecter des soutiens-gorge, réaliser des plisages de petits bustiers en papier rose, de contacter des associations, comme « chez Rose » à Claye-Souilly qui entourent les patientes atteintes du cancer du sein dans le suivi de leur traitement, trouver des prospectus d'information et de la documentation du ministère de la Santé pour étayer la question et des illustrations humoristiques pour dédramatiser le sujet.

Hier le Tartuffe de Molière s'écriait
«Cacher ce sein que je ne saurai voir !»
Aujourd'hui, osons montrer nos seins à un médecin, ou à une sage-femme...
Et demain sera sans l'ombre d'un doute !

Ce fut une très belle expérience d'échanges et de collaboration entre bénévoles et élues. Une manière de faire vivre notre village, créer du lien, partager une action, tout en luttant contre le fléau qu'est le cancer.

A renouveler !



Nous remercions ainsi, Séverine 2Griff, photographe installée à Gouvernes qui a eu l'extrême gentillesse de nous prêter ses affiches et photos en rapport avec « Octobre rose » pour enrichir notre accrochage. De même Madame Isabelle Charlery-Simony, commerçante sur le marché de Lagny qui nous a prêté une très belle collection de soutien-gorge pour agrémenter l'installation de guirlandes colorées de lingerie féminine dévoilée pour l'occasion.

› INFORMATION CPAM 77

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE : DISPOSITIF ESSENTIEL DANS L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Si vos ressources sont modestes, l'Assurance Maladie peut vous aider pour vos dépenses de santé avec la Complémentaire santé solidaire.

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ? La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle ne vous coûte rien ou elle vous coûte moins de 1€ par jour par personne. La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble du foyer.

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, etc. ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants ;
- la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou auditives.

Attention, si vous avez des demandes particulières, comme une consultation en dehors des heures habituelles ou une visite à domicile non justifiée, le médecin peut vous demander un dépassement d'honoraires.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez bénéficier de l'Assurance Maladie et ne pas dépasser la limite maximum de ressources. Depuis le 1er janvier 2022, l'attribution de la Complémentaire santé solidaire est automatique pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), sauf opposition expresse de leur part. Pour estimer vos droits à la Complémentaire santé solidaire, utilisez le simulateur de droits en ligne.

Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?

- Sur Internet depuis votre compte ameli dans la rubrique « Mes démarches » ;
- ou en envoyant le formulaire et les justificatifs demandés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne 77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03.

Comment bien remplir votre demande de Complémentaire santé solidaire ?

Pour tout besoin d'accompagnement, n'hésitez pas à prendre rendez-vous depuis votre compte ameli avec un conseiller de l'Assurance Maladie. Les Centres Communaux d'Action Sociale ainsi que les France Services de Seine-et-Marne peuvent également vous aider à constituer votre demande. Consultez également la vidéo en ligne sur YouTube.

En savoir plus, consultez le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr).





› Les CM2 formés à la médiation scolaire

La classe de CM2 a reçu une formation de **5 séances d'une heure** menée par Jean-Baptiste Mané, agent de médiation sociale de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire.

Mardi 14 novembre, tous les élèves ont reçu un diplôme attestant de leurs fonctions de médiateurs et de leur engagement dans la lutte contre la violence à l'école.

La **médiation scolaire** par les pairs est un processus éducatif qui repose sur l'apprentissage par les élèves des techniques de résolution des conflits. Il leur permet de travailler sur une autre approche de la relation facilitant ainsi une **diminution des tensions** et un **climat scolaire plus serein**.

L'intervention des médiateurs ne remplace pas l'autorité des adultes, elle peut avoir lieu en parallèle à une sanction donnée par un adulte. Elle offre aux élèves un espace d'échange où à travers l'écoute et le dialogue, ils pourront se responsabiliser et rechercher ensemble une solution.

Une éducation à la citoyenneté devrait donner aux élèves des outils pour que les conflits ne soient pas traités par l'affrontement, voire la violence, mais puissent être mis en mots par les élèves eux-mêmes. Pour ce faire, il s'agit d'apprendre à l'enfant à exprimer, verbaliser ses émotions, ses besoins et ses valeurs, et ainsi s'approprier le socle des connaissances et compétences langagières, civiques et sociales.

Promouvoir une culture de la médiation, c'est donner des outils pour résoudre les conflits par la parole et le dialogue, donc contribuer à améliorer le climat scolaire et **prévenir le harcèlement**.

Les CM2



› Périscolaire : Les bonbons d'Halloween

Le 20 octobre, les enfants de la garderie ont eu la chance de recevoir des bonbons offerts par la Mairie de Gouvernes afin de fêter Halloween.

Pour cette occasion, nous étions déguisées et sommes allées à la garderie avec Véronique et Solange.

Tous les enfants et les animateurs ont pu se servir dans le seau de bonbons. Ils étaient contents et nous aussi.

Émilie et Alwenna



Élection CMJ à l'école



Après avoir rempli un dossier de candidature, les élèves de CE2, CM1 et CM2 qui le souhaitent ont préparé leurs programmes et leurs affiches pour mener une campagne électorale avec beaucoup d'engagement. Tous veulent s'investir pour se rendre utiles, répondre aux attentes et besoins et suggérer des améliorations pour le quotidien des jeunes Gouverniauds.

Chacun d'eux a réalisé une présentation résumée de son programme.

Les sujets sont nombreux : environnement, culture, animation, sport, solidarité...

L'élection s'est tenue le vendredi 6 octobre à l'école pour les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2.

Le dimanche 8 octobre, les autres enfants de Gouvernes, non scolarisés à l'école, ont pu se rendre à la mairie pour voter.

Ce sont désormais 8 conseillers sur les 13 élus qui sont à l'école :

Alwenna BERNARD CM 2, Emilie COUSIN CM2, Mathieu LE MOIGNE CM2, Nino LEJEUNE 10 ans CM2, Lucile ROBBE CM2, Juliette Temple CM2, Julia DUBOIS CE2 et Marius GUIHARD CE2.

LEUR MANDAT PRENDRA FIN EN 2025.



Rentrée 2024-2025

Sont concernés, les enfants nés entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2021. Les parents doivent se présenter en mairie avec leur livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'admission devient définitive lors d'un rendez vous avec Madame Dollé, directrice de l'école.



Notre projet : Coopérer pour embellir Gouvernes La serre de Curvisna

Nos actions prévues :

- Fleurir et végétaliser les rues de notre village ;
- Sensibiliser le plus grand nombre via des journées portes ouvertes et pédagogiques ;
- Favoriser l'entraide intergénérationnelle en partageant la culture des fleurs et de légumes avec les Gouverniauds, écoles, crèches, maison de retraite ...

Aidez-nous à la réalisation de notre projet en votant !

Les projets ayant obtenu le plus de votes seront ceux éligibles à une subvention. Vous êtes âgé(e) de + 15 ans ? Vous habitez l'Île de France ? Alors, pour profiter de notre projet ainsi que l'ensemble des Gouverniauds, votez d'un simple clic sur le site :

<https://budgetparticipatif.iledefrance.fr>



• Je crée mon compte sur le site <https://smartidf.services/fr> ou je me connecte par FranceConnect. Je peux désormais accéder à tous les smart services mis à disposition par la Région.

• Pour accéder à la liste des projets soumis au vote, je clique sur « Je vote pour les projets »

• Une fois sur la page du vote, je peux filtrer les projets et/ou les afficher sur une carte.

• Pour voter, je clique sur « Voter pour ». Un tutoriel est à votre disposition à l'Association.

De plus, vous souhaitez adhérer à l'association ?
Vous avez besoin d'aide pour accéder au site de vote ?
N'hésitez pas à nous écrire un mail à :

serredecurvisna@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des Fêtes de Gouvernes sait recevoir...

Le comité des fêtes organise différentes manifestations tout au long de l'année dans la commune.

C'est sous un soleil radieux que la brocante annuelle organisée par le comité des fêtes, s'est déroulée à Gouvernes au mois de Septembre. Beaucoup d'exposants s'étaient inscrits pour poser leur étal. Les chineurs, comme à l'habitude, sont venus nombreux déambuler dans les rues du village.

Bonne ambiance et belle affluence surtout le matin. Les membres du bureau ont assuré la restauration, appréciée par les exposants et merci aux habitants d'être venus prendre leur repas sous le barnum du comité des fêtes.

Le 18 novembre le comité des fêtes fêtait le Beaujolais nouveau, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Le buffet préparé par nos soins a été très apprécié.

Ainsi que la soirée dansante avec un DJ au top ...

C'est l'occasion de sortir de la routine, de l'isolement, de partager, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Bureau du Comité des Fêtes.



DANIEL VERNET
06.84.58.89.32

PAR MAIL
comite_des_fetes_gouvernes@yahoo.fr

Comité des Fêtes de Gouvernes, Mairie de Gouvernes 77400



PATRIMOINE DE GOUVERNES

Ces derniers mois, deux événements importants pour le village nous ont permis de nous retrouver autour de l'église et des lavoirs, ouverts pour l'occasion.

Les 13 et 14 mai, à l'occasion de la fête du village, l'association s'est mobilisée

pour la préparation de la randonnée en partenariat avec Gouvernes Rando avec la rédaction d'un quizz permettant d'associer promenade dans Gouvernes et découverte de quelques particularités du village.

Les randonneurs et autres visiteurs ont ensuite pu admirer dans l'église une double exposition : aquarelles de Claudine Cheminant et céramiques de Rachel Stoppa, deux artistes de Gouvernes et Saint Thibault.

Les 16 et 17 septembre, lors des JEP, c'est une autre artiste de Gouvernes, Séverine (S2Griff) qui exposait ses œuvres photographiques dans deux des lavoirs de Gouvernes tandis que l'église accueillait de nombreux visiteurs (plus de 120 sur les deux jours) venus de toute la Seine et Marne.

Le 7 octobre, un premier concert était organisé dans l'église, grâce à Jean-Yves Buet (chant) et Sylvain Thomas à la guitare.

A l'occasion de la randonnée « octobre rose », le 21 octobre, l'ouverture de l'église a également permis d'accueillir plusieurs dizaines de randonneurs qui, pour la plupart, la découvriraient à cette occasion.



Enfin, le traditionnel concert de l'aveut (25 novembre) réunira comme chaque année les gouverniauds autour de chants de Noël (entre autres) et d'un vin chaud de saison.

Pour l'année 2024, les premières dates à retenir sont :
Assemblée générale le samedi 27 janvier
Vente des fleurs les 4 et 5 mai ,

En cette fin d'année,
nous vous présentons tous nos vœux de santé,
bonheur et réussite de vos projets en 2024

Association du Patrimoine de Gouvernes

PAR TÉLÉPHONE
06.12.64.46.94

PAR MAIL
y.mosser@yahoo.fr

> AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES

L'Amicale a élu un nouveau bureau et a établi son programme d'activités pour les familles adhérentes ayant à cœur de proposer des moments de partage et de convivialité pour petits et grands.



Nous avons ainsi profité de l'été indien lors d'une sortie accrobranche et Royaume des enfants à la base de loisirs de Jablines.

Monstres, sorcières, citrouilles, araignées, vampires et créatures de la nuit se sont trémoussés sur la piste et ont relevé bien des défis lors de la boum d'Halloween.

Sapins, chocolats et jacinthes ont été vendus afin de financer les prochaines sorties. Nous avons, comme chaque année, offert le goûter de Noël à tous les écoliers et participé au financement du spectacle de Noël. Tous ont été émerveillés par le Grand Noël au château de Vaux le Vicomte.

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS :

Dock 39, Paintball, activité de cohésion courant mai et kermesse en juin.

Nous vendrons notre traditionnelle brioche lors de la fête du village. Nous sommes à la recherche de lots pour la kermesse et aurons besoin de votre aide pour faire de cette journée un succès.

N'hésitez pas à nous rejoindre, toutes les idées et bonnes volontés sont les bienvenues !



CONTACT

amicaledegouvernes@gmail.com



VOYAGE CCAS.

Direction **BEAUVAIS** le 07/09/2023

Jeudi 7 septembre, 7h30, rendez-vous sur la Place de la Mairie où nous attendions le car bloqué dans les embouteillages habituels de notre région. Seul contre-temps vite oublié. Quel plaisir de se retrouver après ces mois de pandémie pour ce voyage préparé par Véronique. Merci à elle pour cette réussite. La découverte du Musée de la nacre et de la tableterie de Beauvais fut passionnante.

Le guide a fabriqué devant nous un bouton de nacre précieux taillé dans un coquillage venant des Iles et demandant à l'époque 17 passages dans des machines-outils à vapeur inventives. L'arrivée du plastique et la concurrence asiatique ont mis fin à cette industrie qui faisait vivre toute une région. Puis vint la visite du musée où sont rassemblés d'innombrables objets de tableterie c'est-à-dire fabriqués en os, ivoire, corne, bois ou nacre : éventails, dominos, figurines, échiquiers...

Le déjeuner fut très apprécié dans un restaurant-auberge à Warluis au calme et, par cette chaude journée de canicule... au frais.

Enfin la visite de la Maladrerie de St Lazare, site du 12^{ème} 13^{ème}, permet la découverte de son histoire, de la Chapelle, des potagers avec ses senteurs aromatiques.



> ASSOCIATION GOUVERNES RANDO

La participation de Gouvernes Rando aux forums des associations de Gouvernes et de Bussy Saint-Georges début septembre, a permis le recrutement d'une dizaine de membres. Grâce à ces nouvelles recrues, l'association a franchi le palier d'une centaine d'adhérents.

75 % d'entre eux sont licenciés à la Fédération française de randonnée pédestre et participent activement à nos programmes de randonnées. Au mois d'octobre, une soixantaine de personnes (membres actifs et anciens randonneurs reconvertis en « amis de l'association ») ont participé au voyage annuel de 3 jours. Accompagnés de guides, nous avons visité le centre historique de Rennes, l'ensemble architectural du Mont Saint-Michel classé à l'Unesco et la ville portuaire de Saint Malo. Nous avons pu admirer enfin, la tapisserie de Bayeux (XIème siècle) précieux récit brodé, longue de 70 mètres qui retrace la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.

Ce séjour a permis de profiter de la gastronomie locale et de passer d'agréables moments de convivialité.



Un programme de randonnées pédestres pour tous niveaux, est d'ores et déjà prévu pour le premier semestre 2024 auquel viendront se rajouter l'assemblée générale le 9 janvier 2024, le repas annuel et des sorties touristiques actuellement en étude



Association des Anciens Combattants

Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Guermantes

CÉRÉMONIES DU 11 novembre 2023

Malgré une météo peu engageante, les cérémonies se sont déroulées sans pluie. Beaucoup de participants et d'élus des trois communes mais aussi quelques personnalités dont Monsieur Christian ROBACHE et Madame Bouchra FENZAR-RIZKI du Conseil départemental ainsi que Monsieur DEGEORGES Président des anciens combattants de Lagny-sur-Marne.

C'est avec grand plaisir que nous avons eu également la présence des conseillers municipaux des « jeunes » des trois communes qui ont participé au dépôt des gerbes mais aussi à la lecture de la lettre du ministère des armées et des anciens combattants Madame Patricia MIRALLES.

Débutées à Gouvernes, les cérémonies se sont poursuivies à Conches-sur-Gondoire pour se terminer à Guermantes où l'association avait organisé un buffet et offert le verre de l'amitié. Merci aux bénévoles de l'association pour la qualité de leurs prestations et pour leur accueil.

Un grand merci au Conseil Départemental et à notre député Hadrien GHOMI pour les raquettes de fleurs offertes à nos morts pour la France.

Je vous invite à prendre note de notre prochain rendez-vous le mercredi 8 mai 2024 selon le circuit suivant : Guermantes, Gouvernes, Conches-sur-Gondoire,



Je souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Michel CHARPENEL



SIÈGE SOCIAL :

Mairie - 77400 GOUVERNES



ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

9 allée Alain Fournier - 77600 GUERMANTES



HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE MÉDIATHÈQUE

DU 23 décembre 2023

AU 8 janvier 2024

BIBLIOTHÈQUE DE GOUVERNES

FERMETURE DU MERCREDI 27 DÉCEMBRE AU SAMEDI 6 JANVIER INCLUS

MAR



MER

**10h-13h
14h-17h**

JEU



VEN



SAM

10h-13h

DIM



VACANCES DE NOËL

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR WWW.MARNEETGONDOIRE.FR

 Marne et Gondoire Agglo

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

ARTS &
LETTRES

ENVIRONNEMENT

TOURISME

TERRITOIRE

HABITAT

SÉCURITÉ &
PRÉVENTION

ACTION
SOCIALE



LISTE MAJORITAIRE « GOUVERNES ET VOUS »

L'équipe de Gouvernes et Vous s'est attachée, comme son programme l'ambitionnait, de donner au village une dynamique permettant aux nouveaux habitants de bien vivre dans ce village qu'ils ont choisi, où les habitants qui les ont accueillis ont façonné leur environnement au fil des années.

Notre enthousiasme et notre volonté d'aboutir sont trop souvent limités par le manque de ressources et la lenteur des procédures administratives. L'énergie dépensée est récompensée, certes pas par les critiques injustes faites, soit au personnel technique qui nous aide avec efficacité, soit aux élus qui ne sont que des bénévoles se mettant en quatre pour faire évoluer le village, mais par le constat que tous les projets que nous lançons font lentement, trop lentement certes, mais sûrement, évoluer le mieux vivre pour toutes générations confondues. L'implication dans toutes nos actions citoyennes du Conseil municipal des Jeunes (dont la création nous revient) et qui vient d'être renouvelé est une belle promesse d'avenir.

N'hésitez pas à consulter la page
Facebook @Gouvernes,
le compte Twitter @mairieGouvernes
ou le compte Instagram @gouvernes_mairie.

L'équipe Gouvernes et Vous

LISTE MINORITAIRE « OSER & ENTREPRENDRE »

Une riche idée que celle de la création d'une serre pédagogique... Ce projet réalisé sera géré de mains de maîtres par une équipe déterminée. Merci à Martine, Philippe, Maurice et Michel.

Cette mise en valeur des richesses de la terre dont nous avons rêvé va enfin aboutir.

Ce projet se veut aussi instructif que convivial. Nous l'avions survolé en 2011.

En attendant fuyez les informations et retrouvez ceux que vous aimez en passant de bonnes fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël

Vincent Toni



